

CONSEIL MUNICIPAL – 24 mai 2017 - TRANSCRIPTION DES SOUS-TITRES CODÉS

(inaudible)(inaudible)(inaudible)(inaudible)(inaudible)(inaudible)

<NOTE> Ô Canada

<NOTE>

<NOTE> Terre de nos aïeux <NOTE>

<NOTE> Ton front est ceint <NOTE>

<NOTE>

de fleurons glorieux <NOTE>

<NOTE> Car ton bras <NOTE>

<NOTE> sait porter l'épée

<NOTE>

<NOTE> Il sait porter la croix <NOTE>

<NOTE> Ton histoire <NOTE>

<NOTE>

est une épopée <NOTE>

<NOTE> Des plus brillants <NOTE>

<NOTE> exploits <NOTE>

<NOTE>

Et ta valeur <NOTE>

<NOTE> de foi trempée <NOTE>

<NOTE> Protégera nos foyers <NOTE>

<NOTE> et nos droits <NOTE>

<NOTE> Protégera <NOTE>

<NOTE> nos foyers et nos droits

<NOTE>

(applaudissements)

<CR> - (voix de l'interprète) merci beaucoup. (inaudible)

et aussi, conseiller Michael Qaqish qui est membre de votre congrégation. (inaudible)

(inaudible)(inaudible)(inaudible)(inaudible) (voix de l'interprète) toujours très

attendu et mon souvenir préférée, c'est le (inaudible) se rend jusqu' (inaudible)

de la cérémonie et c'est un excellent danseur. Vous pourriez peut-être faire partie

de cette émission de danse à la télé. Sous la direction du (inaudible)(inaudible)

(inaudible) (fin de la traduction) je remercie (inaudible) de ses nombreuses contributions.

(inaudible)(inaudible)(fin de la traduction) (voix de l'interprète) nous sommes

ses coéquipiers. Il nous pouvons faire le travail avec ses bons conseils. Je remercie

le Seigneur pour nous avoir permis de bâtir la communauté St. Elias à Ottawa. Et

pour vous avoir aidé, monsieur le maire et chers conseillers à bâtir une si belle

ville et en faire la ville la plus sûre est la plus propre du Canada. Merci beaucoup.

Merci pour m'avoir conféré le prix du bâtisseur de la ville du maire et merci

à mon ami Ibrahim qui a généreusement posé ma candidature pour cet honneur. Merci

et que Dieu vous bénisse.

(applaudissements)(rires)

<CR> - (voix de l'interprète) merci

beaucoup. Révérend. J'ai le plaisir maintenant d'inviter l'équipe des Ravens de Carleton ainsi que le personnel d'entraîneurs, le directeur des services athlétiques qui seront reconnus comme Championnats nationaux pour la 16e fois avec le conseiller

Chernushenko ainsi que le conseiller Mitic. Une bonne main d'applaudissements pour leur excellente victoire. Félicitations! Je me sens très court. Comme vous le savez, nous avons eu une petite réception pour le déjeuner ce matin, dans ma salle de conférence en haut. Et nous n'avons pas pu trouver une date qui convenait près de l'année scolaire, ce n'est pas tout le monde qui est ici. (inaudible). L'entraîneur (---). En mars, l'équipe de basket-ball masculine de les Ravens de Carleton nous a rendu travailler encore une fois en gagnant les finales de championnat à Halifax. C'est leur septième victoire d'affilée, la 13e en 15 ans. C'est vraiment toute une réalisation. Il est difficile de trouver les mots pour dire combien je suis impressionné par l'équipe des avants. Un record comme celui-là n'est pas commun dans les sports et les Ravens ont battus leurs adversaires dans un jeu, un match de 78 à 69. Maintenant, je vais inviter les gens au petit déjeuner, nous sommes sur un bon filon à Ottawa. L'an dernier, nous avons gagné la Coupe Grey, le championnat

(---) pour les champions, les sénateurs ont aussi toute une victoire hier soir.

Le Fury abattu Toronto. Et les Ravens, encore une fois, nous donne l'impression que c'est facile mais ce n'est pas facile de gagner 7 voit défiler. De gagner 7 fois d'affilée. Grâce à votre classés votre esprit sportif, vous êtes des modèles extraordinaire pour le talent future dans votre ville. Et aussi dans notre pays.

Nous sommes toujours très fier de vous. Mes félicitations à toute l'équipe, les entraîneurs, les joueurs et tout ceux qui participent à votre équipe. J'ai le plaisir

de vous présenter cette formation et j'inviterais un représentant de l'équipe à s'avancer. Voici la proclamation.

<CR> - (voix de l'interprète) au nom de la ville,

j'ai le plaisir de proclamer le 24 mai 2017 le jour des Ravens de Carleton à Ottawa.

Félicitations!

(applaudissements)

<CR> - (voix de l'interprète) au nom de l'équipe

et du personnel de l'Université Carleton, j'aimerais remercier tous ceux qui nous ont appuyés. Nous la pression beaucoup. Aller, les sénateurs!

<CR> - (voix de l'interprète)

avant l'appel nominal, je voulais demander quelque chose aux conseillers Tierney à propos de la Fédération canadienne des municipalités. Il y a du personnel ici responsable de la programmation au niveau national et international. On a décidé de l'inviter ici et on a aussi des gens qui représentent (---) partout au Canada. Ils seront ici dans deux semaines. Vous aurez 2000 verres et politiciens ici dans cette merveilleuse ville, 2000 maires est politicien, ils vont dépenser de l'argent et faire de merveilleuses choses. Je demanderais au personnel de l'Association des municipalités de se lever. Nous allons les applaudir. Bienvenue à nos collègues. Nous apprécions aussi le rôle joué par le conseiller Tierney pour l'Ontario. Il a fait de l'excellent travail pour faire la promotion de notre ville. L'appel nominal s'il vous plaît.

<CR> - Conseiller Monette. Conseiller Mitic, conseiller Harder, conseiller Wilkinson, conseiller El-Chantiry, conseiller Taylor, (inaudible) conseiller Egli, conseiller Deans, conseiller Tierney, conseiller Fleury, conseiller Nussbaum, conseiller McKenney, conseiller Leiper, conseiller Brockington, conseiller Chernushenko, conseiller Cloutier, conseiller Blais, conseiller Darouze, conseiller Moffatt, conseiller Qaqish, conseiller (---). Monsieur le Maire Watson. Vous avez quorum.

<CR> - (voix de l'interprète) adoption de procès-verbaux. Approbation des procès-verbaux

de la réunion passer. (---) conseiller El-Chantiry.

<CR> - (voix de l'interprète) merci.

Je déclare un conflit d'intérêts potentiels. En ce qui concerne une propriété.

Qui fait l'objet d'un programme de report des taxes. Parce que je suis propriétaire dans un secteur inondable.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce qu'il y en a d'autres?

Absence. La conseillère Deans ne sera pas là aujourd'hui. Motion portant présentation de rapports. Le conseiller Qadri appuyé par le conseiller Hubley.

<CR> - (voix de l'interprète)

merci, je propose que le rapport de la société d'aménagement des terrains communautaires

d'Ottawa (---) rapport annuel 2016. Le rapport intitulé Rapport de situations, demande de renseignements pour la période se terminant le 19 mai 2017. Rapports 23 du Comité des services communautaires et protection. Rapport 43 B et A du Comité de l'urbanisme. (---) aura les écrite du publique sur les questions assujettis orale écrite. (---) soient reçus examinés. Et que la pétition concernant l'accès à (---) figurant sous la rubrique communication soit reçu. La clinique Morgan valeur.

Sur la motion, adoptée? Rapport, société d'aménagement des terrains communautaires

d'Ottawa, auront une présentation par la conseillère Wilkinson. Nous allons y revenir. Deux, rapports de situation, demande de renseignements émotions du Conseil pour la période se terminant le 19 mai 2017. Reçu. Rapport 23 du Comité des services communautaires et de protection. Trois. Soutien essentiel de santé services sociaux, subventions et contributions. Adopté. Quatre. Rapports annuels de 2016 du service des incendies. Est-ce que c'est rapide? On y revient. 5. stratégie de révision des règlements municipaux, rapport d'étape sur le plan de travail. Reçu. Examen du Règlement sur le bruit. Rapport 43 B du Comité de l'urbanisme. Demande de démolition

et de nouvelles constructions du 270 270, chemin Buchan, nous allons y revenir.

Oui. Rapport 44 A du Comité de l'urbanisme. Bâtir des barrières, banlieue meilleure et plus intelligentes, Rapport de mise à jour des examens des normes de l'infrastructure.

9. modification au Règlement sur les redevances d'aménagement 2017. Adopté. Révision

quinquennale de l'article 37. Nous avons une motion. Il a-t-il des demandes pour

retirer quelque chose de l'ordre du jour pour approbation en bloc? Tel que présentée.

Adoptée. Nous revenons au premier point. La conseillère Wilkinson va faire le point concernant le rapport annuel de la société d'aménagement des terrains communautaires

d'Ottawa. Gordon McNair elle est-ce que son personnel, comme vous savez, la conseillère

Wilkinson et présidente de cette comité. Vous avez une présentation Powers pointe.

Vous avez la parole.

<CR> - (voix de l'interprète) au nom de la société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa, j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel de 2016. Il s'agit donc d'une étude des terrains qui sont nécessaires pour satisfaire les besoins culturels et sociaux de la ville. Nous avons ici la liste des membres du personnel, monsieur McNair est ici et là secrétaire et dirigeante principale de la société. Je suis très fier de nos réalisations à ce jour et je suis très heureux de présenter le rapport annuel et les états financiers vérifiés. Les points saillants de 2016, nous avons mis en vente cinq propriété et il y a plusieurs projets qui devaient être prêt pour le marché, mais malgré les conditions du marché, nous avons signé de contrat pour le 30 71 pour promenade River ça aide et une autre propriété sur Reynald, Rangel nous sommes en train de négocier pour 21 40 (---) la propriété sur réversible était une école. Qui représente à peu près quatre hectares. La rue Randle avait été épuré après une détérioration et 21 40 Riverside est une ancienne service faisant partie d'une autre parcelle il y avait eu fermetures de rues pour les services publics. Il y a aussi une partie du projet (inaudible) qui faisait aussi partie des services de logement publique. Il y a une initiative à

plusieurs phases qui a été lancé en 2015 et qui s'est poursuivi en 2016 et qui va sans doute être terminée en 2017. Il y aura 98 unités qui vont nous aider à satisfaire le besoin en matière de logement. Monsieur le maire et les membres du Conseil se sont engagés à améliorer la communauté dans la ville d'Ottawa, pas en ce qui concerne

seulement l'aspect financier mais aussi pour contribuer aux besoins sociaux et culturels,, donc c'est pour cette raison que nous vendons ces propriétés excédentaire.

Pour apporter une valeur financière et non financière. Cette année, nous avons conclu deux contrats il nous avons aussi l'intention d'en négocier un autre cette année sur la promenade Riverside en mars et Randle en mai. Le total est de 17, quatre millions du produit de la vente. Je voulais aussi mentionner que pour 2016 nous voulions prélever une somme qui ne sait pas réalisée avant 2017. Et nous avons collaboré avec le service des finances pour que ce soit un compte à recevoir afin qu'on puisse atteindre notre objectif. Nous avons même surpasser cet objectif.

Il y a-t-il des questions? Je peux volontiers répondre ainsi que monsieur MacNair.

<CR> - Le conseiller Brockington à une question je pense.

<CR> - (voix de l'interprète)

merci Monsieur le Maire et les membres du conseil, d'abord. Au conseil d'administration,

merci pour vos services et au personnel aussi. Je me suis renseigné sur cette société depuis quelques années. Surtout en ce qui concerne la propriété sur la promenade

Riverside qui est dans mon quartier. Et maintenant qu'elle est vendue, nous avons pu collaborer avec l'acheteur et je suis plus conscient de ce que fait la Société d'aménagement des terrains communautaires. J'ai des questions à vous poser, j'essaie de les trouver ici. Dans mes papiers. Alors, d'abord, je ne m'attends pas à recevoir une réponse aujourd'hui, mais j'aimerais quand même qu'elles soient présentées sur papier. J'ai lu le rapport dans son ensemble et vous parlez de l'orientation stratégique de vos objectifs en tant que société. Vous en avez environ dix. À la page 3, pardon 4, ils sont énumérés et lorsque je pense à la propriété sur Riverside qui a fait l'objet d'un long processus et qui a soulevé des questions dans la communauté,

vous parlez de maximiser la durabilité culturelle et sociale. Je sais que c'est fait du côté culturel, mais en ce qui concerne la propriété de la promenade Riverside comment avez-vous maximiser la durabilité de cette propriété? Un de vos autres objectif, c'était de lancer des consultations communautaires en ce qui concerne cette propriété. Il y a eu un manque de consultation publique organisée par la société. J'aimerais alors savoir comment vous avez atteint cette objectif? Et la troisième question est la suivante, vous parlez de donner suite aux objectifs communautaires, comme vous le savez, il y a un plan conceptuel qui a été établi, qui était une initiative de la communauté et approuvé par le conseil et il y a des modifications qui ont été adoptés à ce plan, et qui vont à l'encontre des objectifs du plan qui avait été motivé par la communauté. Et approuvé par le conseil. Je ne veux pas vous mettre sur la sellette aujourd'hui, mais j'aimerais avoir une réponse afin que je puisse répondre à mes commettants. Pourriez-vous nous les envoyer par écrit et nous allons répondre sous peu. Merci beaucoup.

<CR> - (voix de l'interprète) (intervention en anglais) (fin de la traduction) merci beaucoup pour votre présentation. (voix de l'interprète) merci Madame Wilkinson, d'être membre du conseil d'administration. Sur le rapport, donc, adopté. Le point suivant. Le rapport annuel de 2016 des services d'incendie. Conseiller Brockington, je crois que vous aviez une question.

<CR> - (voix de l'interprète) oui. Je sais que le comité a été saisi de cette question la semaine dernière. J'étais en conférence et je n'ai pas pu aller poser mes questions. Je vais essayer d'être bref. Alors, qui est ici? Monsieur (---). Première question, au sujet des appels de Service de l'extérieur de la ville d'Ottawa, je voudrais savoir d'abord s'il y en a. Et lorsqu'on répond à de tels appels, comment les frais sont-ils remboursés à la ville? Au sujet des municipalités environnantes

<CR> - (voix de l'interprète) nous avons une entente de réciprocité de signer, bien souvent les pompiers répondent parce qu'ils ont des spécialités, comme centres urbains, et les frais sont recouverts selon l'entente de réciprocité. Entre les autres municipalités et Ottawa. À la page 5, le personnel a donné un tableau très utile représentant les appels de 2015 - 2016. Il y a quelques points ici qui ont retenu mon attention.

<CR> - (voix de l'interprète) j'aimerais poser quelques questions. D'abord, au sujet

du nombre de fosses alerte, en 2016, il y en a eu 8721. Oui fausse alarme. Pour les adresses que l'on dit chronique, quelles sortes de mesures le service des incendies prend-t-il pour sensibiliser et voire même imposer des frais à ces gens.

<CR> - (voix

de l'interprète) on assure toujours le suivi, plus particulièrement par le chef.

Mais on analyse d'abord les appels et, ensuite, les agents de prévention font le suivi. Parce que comme vous le dites, il y en a beaucoup, de ces fausses alarmes.

Donc, on essaie de trouver un équilibre. Le chef en parlent souvent publiquement.

Quand on sent de la fumée, on encourage les gens à nous appeler. Bien souvent, on classifie ces appels après coup de fausses alarme. Mais le gros des appels, ce sont ceux-là. C'est vrai qu'il y a aussi des adresses soi-disant chronique. Et nous assurons le suivi.

<CR> - (voix de l'interprète) une autre statistique qui m'a

étonnée, c'était le nombre d'incidents ou d'appels pour des incidents de nature médicale. Au-dessus de 4000 de ces incidents en 2016. Pourquoi pensez-vous qu'il y en a autant?

<CR> - (voix de l'interprète) nous avons également un accord de réponse,

des appels médicaux devrait être adressée au service paramédicaux mais il y a des catégories où nos compétences peuvent être utiles et aider à sauver des vies.

C'est un peu comme on voit dans le rapport des services paramédicaux. Vous allez voir des augmentations à chaque année. Il n'y a rien de particulier ici qui se

distingue. C'est une tendance que l'on retrouve un peu partout. Ça se compare bien à ce qui se passe dans les services paramédicaux. Il y a souvent des appels pour absence de signes vitaux.

<CR> - (voix de l'interprète) j'aime bien que vous ayez parlé du (---) le coeur de formation et d'entraînement pour les femmes. J'y étais l'été dernier et vous avez passé devant (---).

<CR> - (voix de l'interprète) j'aimerais bien encouragé mes filles si ça les intéresse de faire partie des services d'urgence, à faire ce camp va vraiment, c'est un très beau programme, pour les jeunes filles de 15 à 19 ans. Enfin.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est un très bon programme. Véritablement. Et j'encouragerai les membres du conseil, si vous pouvez vous libérer cet été, et aller participer à ce camp, c'est vraiment très bien. Ma question maintenant, c'est le nombre de femmes dans le service des incendies. Ces nouvelles recrues ont été embauchés est commencé leur entraînement au printemps. Avril 2017. Comment

le service des incendies recrue t'recrute et garde en poste des femmes pompier?

<CR> - (voix de l'interprète) le chef des pompiers a dit que le recrutement des femmes et l'augmentation de la diversité était important. On essaye partout les moyens

d'encourager les femmes à déposer, présenter leur candidature. C'est évident qu'il y en a qui nous quittent aussi. C'est un défi, partout au pays. Mais nous y accordons beaucoup d'importance. Le 15 (---) est un seul exemple mais nous en avons plusieurs autres. C'est la priorité du chef.

<CR> - (voix de l'interprète) mon dernier commentaire, je sais qu'il y a eu des diplômés de ce camp qui sont ensuite devenu pompier ou pompière ici à Ottawa. Ce qui est très bien. Merci, votre honneur. Merci encore une fois aux hommes et aux femmes du service des incendies de bien vouloir servir notre ville.

<CR> - (voix de l'interprète) sur le rapport, c'est reçu. Le prochain point, examen du Règlement sur le bruit. Conseiller Brockington.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, votre honneur. C'est moi qui prend beaucoup la parole aujourd'hui. Alors, là encore, j'ai bien apprécié l'examen du Règlement sur le bruit. Je sais que le public a bien participé, pas seulement aux séances publiques mais aussi au sondage en ligne qui a quand même recueilli beaucoup de commentaires. Le bruit, c'est un gros problème dans mon quartier, comme dans plusieurs quartiers. Nous avons quand même beaucoup d'événements spéciaux, de Festival, dans le quartier River. Nous sommes très heureux d'avoir autant de festivals et des événements spéciaux. Nous avons collaboré avec les organisateurs de ce festival, justement pour trouver des solutions. Le sondage menée par le service des règlements parlait de bruit de basse.

C'est un problème depuis des années, des bruits qui viennent des festivals, des événements spéciaux. C'est un problème comme je l'ai dit dans le quartier River. Je suis heureux que l'on en parle dans le rapport et qu'on trouvera une solution. Ce n'est pas facile à évaluer. Mais j'ai essayé de comprendre comment vous allez procéder à l'avenir. Comment allez-vous évaluer et faire respecter le volet bruits de base? Quand j'ai lu le règlement provisoire qui est proposé ici, le document 1, on dit que personne ne doit poser ou permettre que ne soit créé du bruit de base, du bruit susceptible de déranger les habitants de la ville. Je pense qu'on doit s'attendre à ce qu'il y a un peu de bruit de base. Je sais qu'il y a des bruits, des festivals où c'est beaucoup plus intense. J'aimerais savoir comment vous allez empêcher ce bruit de base à l'avenir.

<CR> - (voix de l'interprète) bien, à l'heure

actuelle, le règlement, à l'article 2, contient une disposition sur le bruit en général. Le problème c'est qu'on nous conteste pour les bruits de base parce qu'on en parle pas directement dans la disposition. C'est pour cela que nos accusations ne vont nulle part, finalement. Ce qu'on recommande maintenant, c'est de modifier cet article 2 pour y inclure spécifiquement les bruits de basse, comme étant à faible fréquence et les vibrations également. Quand on reçoit des plaintes sur ce bruit de base ou de bruit en général, nous allons dans les unités avec des compteurs et le bruit de basse, bien souvent, n'est pas enregistrée par les compteurs. Alors, il faut que ce soit en bas de 65 décibels. Mais il est évident que quand on se rend dans les unités des gens, les cadres bouge sur les murs, les chose vibre sur les tables. C'est évident que cela perturbe beaucoup la vie des voisins. Mais au

moins, à ce moment-là, si le règlement est modifié, on pourra déposer des accusations.

Les appels qu'on a eu lors de festivals auparavant ont donné lieu à une bonne collaboration. Les organisateurs de festivals, eux aussi, s'en préoccupent et ils font tout leur possible pour essayer de réduire ces bruits. Nous allons continuer en ce sens, avec les organisateurs, mais dans les cas extrême où il y a pas de conformité, il est évident ... ce sera évitant, d'après les dispositions, qu'on pourra porter des accusations.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, alors vous savez

que les événements fils, spéciaux, les festivals qui ont eu lieu dans le quartier River suscitent des plaintes. Mais j'apprécie beaucoup vos efforts pour donner suite à ces plaintes. L'autre question que je voulais soulever ne porte pas sur le bruit de basse, mais sur les chasse-neige. Là encore, c'est évident que le service doit se faire le soir et pendant la nuit pour dégager les rues et les places de stationnement sur les propriétés privées. Mais pour les communautés résidentiel qui voisine les complexes gouvernementaux, les centres commerciaux, qui ne peuvent pas être déneiger le jour car il y a trop de clients, ils doivent être, donc, déneiger la nuit. C'est évident qu'il y a des secteurs de mon quartier qui n'aime pas tout le bruit que cela cause en soirée. Est ce qu'il y aurait un moyen de chercher des solutions ou ... on ne donnerait pas par exemple, une carte blanche à ces exploitants de déneigement. Donc, ce pourrait être entre 18 heures et une heures du matin, mais quand c'est toute la nuit, c'est vraiment ennuyant pour les résidents. Pouvez vous suggérer quelque chose? Je sais que vous ne regardez pas cela dans l'examen

du Règlement, mais peut-être que vous pourriez y penser.

<CR> - (voix de l'interprète)

oui, Monsieur le Maire. On a étudié plusieurs options pour le déneigement et le bruit causée par les camions. D'après la recherche et l'opinion publique et le sondage qu'on a fait en ligne, il est évident que les résidents, même s'ils avaient des commentaires sur les bruits qui émanent des camions, surtout le bruit lorsque les camions recule, le message des résidents était bien clair. Qu'il était plus important de déneiger les rues et les parcs de stationnement publique pour assurer la sécurité est une bonne mobilité le matin. Mais on a vu ... on sait qu'il y a d'autres sortes de signal sonore pour les camions qui serait moins dérangeant. Alors, nous allons explorer cette option plus avant et on espère qu'au début de l'année, on pourra vous proposer une solution. Moi, je travaille avec des gestionnaires de propriété et d'autres qui sont responsables du déneigement et j'espère qu'on trouvera une solution pratique. Mais quand un règlement municipal leur donne carte blanche, 24 heures sur 24, c'est difficile. Alors, peut-être que je pourrais vous parler de cette question séparément. Alors là, encore, je voudrais remercier le personnel de règlements municipaux pour avoir fait cet examen car c'était vraiment nécessaire. Plusieurs personnes ont fait suivre leurs commentaires. Alors, merci.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller McKenney.

<CR> - (voix de l'interprète) merci,

Monsieur le Maire. Je t'ai au comité pour les discussions qui ont eu lieu sur le règlement sur le bruit. Et j'avais demandé au personnel de demander que la construction commencent à neuf heures le samedi. Mais la motion n'a pas été adoptée, approuver. Mais je dois dire que le bruit et les plaintes qu'il génère viennent beaucoup plus des endroits où la population est plus dense. Si vous regardez le résultat du premier trimestre du règlement pour 2017 par exemple, c'est pour tout le bruit, pas seulement pour le bruit de la construction. Je pense que vous pourrez en faire vos déductions. Bon, je n'ai jamais pas parler assez fort pourtant. Alors, voilà. Donc. Pour le quartier 12, par exemple, il y a eu 307 plaintes de bruit, mon quartier, 263 et ça, ça se compare avec cinq ou 8 ou 3 pour d'autres. Alors, on ne peut pas blâmer seulement les festivals parce que j'en ai très peu pour le Festival de Blues, John en est pas pour Glow Fair, alors vraiment, ici c'est le bruit en général. Et dans mon bureau, j'ai des appels de résidents chaque fois qu'il y a de la construction dans le quartier, presque tous les jours, finalement. Alors, ça aurait été bien de demander que les travaux commencent à neuf heures le samedi. Je me suis dit que deux heures, comme cela, de plus, pour que les gens se retrouvent, ce repos pardon, ce n'était pas trop demander. Mais enfin, j'ai quand même une demande de renseignements que je lirai à la fin de la réunion quand on passera aux demandes de renseignements, mais essentiellement ... et j'ai travaillé là-dessus avec le personnel. Il faudrait donc trouver des mesures pour atténuer les bruits de travaux privés, de construction, voir ce qu'on pourrait faire pour réduire les perturbations causées par le bruit. Quand je travaille avec le bureau du train léger, par exemple, eh bien, moi, on me demande des exemptions. Peut-être pas tous les jours, mais presque. Et je pense

que le chef des services ... des règlements municipaux peut en attester que j'accorde beaucoup de ces exemption qui me sont demandées. Et cela me permet de travailler quand même avec les demandeurs et de dire: écoutez, si vraiment c'est trop fort, quels sont les mesures qu'on pourrait mettre en place? Et ça, c'est important.

Le simple fait d'avoir une telle marge de manoeuvre, ça fait le levier avec les promoteurs, les constructeurs, cela me permet de travailler au nom de mes résident, au nom des résidents pour qu'ils puissent quand même vivre parfois avec des bruits très fort. Il y a aussi des marteau-piqueur qui peuvent fonctionner à longueur de journée des gens m'appellent, ils sont en pleurs au téléphone. Alors, je vais travailler avec le personnel pour tâcher de trouver d'autres moyens d'atténuer ces bruits. C'est facile à faire avec notre personnel. Mais il faudrait qu'on trouve d'autres moyens pour les promoteurs privés.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Conseiller

Qadri.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. Au sujet de ce règlement sur le bruit, Monsieur le Maire, moi, je sais qu'il y a beaucoup de construction dans mon coin, près de (inaudible) style. Et c'est pour ça que je vais demander les jambes de déplacer l'heure du début des travaux le samedi de sept heures à huit heures. Vous pensez que c'est la fin de semaine, une heure ne fera pas beaucoup de différence, mais au moins, les enfants pourraient être dormir un peu plus tard le samedi. Alors, à la demande de ma collectivité, je vais marquer mon désaccord sur le rapport, même si je suis quand même assez d'accord. C'est le début des travaux

le samedi qui pose problème. Alors merci, Monsieur le Maire.

<CR> - (voix de l'interprète)

le rapport, tel que présentée? Adoptée? Avec le désaccord du conseiller Qadri.

<CR> - Fleury est McKenney. Et Nussbaum. Le point suivant, retenu. Rapport 43 B du Comité

de l'urbanisme. Demande de démolition et de nouvelles constructions aux 270 chemins Buchan, propriété désignés en vertu de la partie cinq sur la Loi sur le patrimoine de l'Ontario situé dans le district de conservation du patrimoine de Rockcliffe Park. Conseiller Nussbaum.

<CR> - (voix de l'interprète) merci Monsieur le Maire. Je

voulais simplement faire quelques petits commentaires pour vous donner le contexte.

Les collègues le savent, cet article est arrivé au sous-comité du patrimoine bâti.

C'est une demande de démolition que l'on avait demandé de resituer. Le comité d'urbanisme à étudier la motion du personnel qui a été rejetée sur le partage égal des voix. Quelqu'un a présenté une motion de remplacement, dont nous sommes saisi aujourd'hui. Je vais m'opposer à cette motion de remplacement est ici elle est rejetée, je vais présenter une motion appuyée par le maire avec la recommandation initiale du personnel. Mais je sais que ce dont nous sommes saisi maintenant c'est une motion de remplacement qui vient du comité d'urbanisme. Je voulais présenter le contexte, par trois petits commentaires sur ce dossier. Parce que je sais qu'il

y a bien des collègues qui n'ont pas entendu la discussion qui a eu lieu au sous-comité du patrimoine bâti ni au Comité de l'urbanisme. Ce qu'il faut noter, c'est que le district de conservation de Rockcliffe Park a été créé en 97 et il contient des lignes directrices élaboré l'année suivante. Et qui prévoit ni plus ni moins les règles pour les propriétés, que ce soit pour des ajouts, des annexes, des façades, le regroupement, la mise à l'échelle, peu importe. Il y a un côté très exhaustif des lignes directrices qui servait très bien la collectivité. Mais lorsque des modifications ont été apportés à la Loi ontarienne, sur la conservation du patrimoine en l'an 2000, les districts de conservation on vu, ils ont pu modifier certains de leurs plein, ce qui est amené à un processus bien robuste dans Rockcliffe Park. D'abord on a réévalué les 800 propriétés par le personnel principal de patrimoine et le groupe du patrimoine à Rockcliffe Park. Ça a commencé en 2012. Puis on a travaillé pendant deux ans sur ce plan, jusqu'en 2014. Et le plan, en fin de compte, a été présenté au conseil l'année dernière. Il a été adopté à l'unanimité par nous tous au conseil. Et la communauté c'en est réjoui, car, comme je l'ai dit, on a pu consolider et donner plus de mordant aux lignes directrices original. On les a modernisé, afin qu'il n'y ait plus de certitude, qu'il y a plus de certitude et que ce soit plus facile de gérer la croissance dans le village de Rockcliffe Park. Une chose qu'il convient de souligner, c'est que le plan préliminaires a fait l'objet de nombreuses discussions publiques, consultations. On a eu une réunion publique avant que le plan ne soient soumis à l'étude du conseil. Une centaine de résidents qui se sont présentés. Par ailleurs, il y avait presque un soutien unanime pour ce plan. Les gens ont reconnu, ils ont dit que c'était important que le caractère unique du villages soient préservés, conserver. Il y avait beaucoup

de soutien du public. Mais le plan ne prévoit pas de gel, toutefois, dans Rockcliffe Park. C'est un plan de gestion. Il y a des règles très claires pour certaines situations, par exemple la construction d'annexes et tout cela. Mais je ne sais pas si dans bien des cas, quand quelqu'un veut démolir sa propriété, s'il y a un processus qui existe pour cela. En fait, depuis que le conseil à adopter le plan il y a un an, le personnel a recommandé que trois maison soit démolie. C'était des maison de niveau deux. Donc, il y avait un pointage de 100 ou de moins de 100. Cette propriété avait d'abord reçu 80% puis c'est passé à 69. C'est quand même bien au-delà du seuil. Les collègues doivent reconnaître, compte tenu que c'est la première fois que le personnel recommande un refus, c'est la première fois que le plan, dans un sens, il est mis à l'épreuve. Il faudrait que l'on maintienne la décision qui a été prise l'année dernière en adoptant ce plan. Par ailleurs, comme le plan fait l'objet d'un appel, le personnel du patrimoine de la ville a évalué la propriété en vertu des lignes directrices de 88 et du plan de 2016. Et le personnel est très clair dans sa recommandation, que la demande ne correspond pas aux normes. Alors, voilà pour le contexte. Je pense qu'on a la possibilité maintenant de prouver qu'on appuie le plan qu'on a adopté l'année dernière.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce

qu'il y a d'autres commentaires ou questions là-dessus? Conseiller Tierney.

<CR> - (voix

de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. J'apprécie que le président du Comité

du patrimoine est situé le contexte. On a beaucoup discuté de la question au Comité

de l'urbanisme et j'aimerais bien qu'on parle de patrimoine mais ce n'est pas le cas. Nous avons prêté du fait qu'il nous faut pouvoir défendre ce que l'on fait devant la Commission des affaires municipales de l'Ontario. D'après l'information remise au comité d'urbanisme, il y a bien des lacunes que monsieur (---). A vu dans la maison. Apparemment ce n'est pas vrai. Il n'est pas vrai que le pointage aurait changé depuis le début. Certaines personnes ont dit qu'il y avait de la végétation et des arbres sur la propriété. Si vous y êtes déjà allé, vous verrez qu'il y a rien. En plus, hier, au Comité de l'urbanisme, on a dû retenir un article qui avaient trait à un permis de construire. Quand on en a parlé pendant plus d'une heure, il y a jamais eu des permis de démolir. Alors, je vous demande la question, est-ce qu'il aurait fallu faire encore une fois le même calcul de points que pour obtenir la permission? La réponse c'était oui. Mais on va quand même donné un permis de construire. On dit aux gens: démolissez vos maison est reconstruit. Non, ce n'est pas l'objet même du plan de conservation du patrimoine. Si on veut vraiment que ce soit efficace et qu'on ne soit pas toujours devant la Commission des affaires municipales, où on perdra notre cause certainement, et qu'on se retrouvera avec des dossiers et un plan qui devrait propriété protéger la propriété mais qui n'y arrive pas, il faut faire quelque chose aujourd'hui. J'ai quelques questions. Monsieur (---). Le demi question après ... si on prend une décision aujourd'hui et qu'on accepte la démolition, est-ce que cela aidera à sauver le plan de conception patrimoniale de rock elle? De Rockcliffe Park.

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire. Le

plan de conservation du patrimoine de Rockcliffe Park fait l'objet d'un appel devant la CAMO. Je ne peux rien vous dire de plus en séance publique. J'ai regardé notre taux de réussite, je m'excuse de poser les mêmes question au comité d'urbanisme, malheureusement, j'ai des collègues qui n'était pas là.

<CR> - (voix de l'interprète)

quelles sont nos chances de réussite, d'après ce que vous avez sous les yeux aujourd'hui?

Surtout, compte tenu du fait qu'en 2017, les points, on sait qu'il y a eu des mensonges, les catégories ont changé, les points ont, changé. Est ce que cela aura des répercussions à la caméra? À la CAMO?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le

Maire, je comprends que la question du conseiller ne porte que sur le 270 Buchan, si le conseiller veut que j'exprime une opinion sur le district de conservation, je serai bien sûr heureux de le faire. Pour ce qui est de la demande de démolition et de nouvelles constructions, j'ai eu la possibilité au comité de lire l'étude sur l'impact du district patrimoniales et j'ai été frappés de voir que l'étude porte vraiment sur la nouvelle construction. C'est à ce moment-là que l'auteur à décider, il a décidé d'orienter ses efforts. Mais pas question sur la démolition de la structure. Je dois dire que ça m'a étonnée, parce que une première étape aux réaménagement sera la démolition de l'immeuble actuel. Alors, à la lumière de l'expérience passée, je peux dire que nos chances sont un peu mieux que, 50. En gros, je pense qu'on a des chances de réussir, d'avoir gain de cause à la CAMO,

pour avoir une nouvelle construction et démolition au 270, chemin Buchan malheureusement,

j'aimerais que ce soit toujours le cas, mais comme vous savez, nous n'avons pas souvent gain de cause. Si nous bloquons la construction après la démolition, il y aura un problème à ce moment-là aussi. J'ai encore quelques questions. J'ai reçu des commentaires du conseiller des communications parce qu'on n'a jamais vu une propriété de la classe un qui a été démolie. Est-ce que ça a déjà été le cas? Monsieur le Maire? Les propriétés de classe ou de catégorie un ou deux on fait l'objet d'une étude pour le nouveau plan de conservation patrimonial de Rockcliffe Park et depuis que les évaluations ont été terminées, ont déterminé que le plan a été adoptée, c'est la seule demande que nous ayons reçu pour la démolition d'un bâtiment de catégorie

un. Après le nouveau système que nous avons établi dans le cadre de ce plan. Je crois comprendre qu'il y a une autre propriété qui a été démolie et qui était dans la catégorie 1 et ce, depuis deux ans. Monsieur le Maire, cette demande, à 285 qui a été reçu avant l'adoption du plan de conservation patrimonial, au printemps 2016, ça a été démolie. En 2015. Et de plus, à l'époque, il y a un autre critère qui était utilisée par la ville, c'est-à-dire, c'était inclus dans l'ancien répertoire de propriétés patrimoniales, l'ancien répertoire. Ce n'était pas le cas. Pour ce qui est la propriété du 270, chemin Buchan, elle était dans le répertoire et elle a reçu une cote de 69. Alors que 285 à Kasia était cotée à 56. Alors, il y a donc quelque chose de plus de 50 qui a été démolie. Oui. Pas depuis l'adoption du nouveau plan en 2016.

<CR> - (voix de l'interprète) j'ai encore quelques questions. Hier, on

nous a présenté de l'information. Merci beaucoup. Je pense que c'est le conseiller Hubley qui nous avait donné cette information, j'étais un peu confus quand j'ai eu cette information car à l'origine, nous avions 2010 est une cote, on nous avait dit qu'il y avait pas de végétation sur la propriété. Au lieu de changer de catégorie, tout le système d'évaluation a été changé, ensuite, nous avons la version de 2016 qu'il n'a pas du tout la même corrélation. Ce n'est pas le même chiffre. On montre 80 et l'autre, 80. 6 5 et dans la dernière vessies on de 2017, on voit un chiffre de 69. Tous ces changements dans trois documents (inaudible) gabarit qui peut être utilisé. Même hier, je regardais les cote et elle ne correspondent pas à les unes aux autres. Et je pense que ça va jouer contre nous devant la CAMO. Je peux vous dire que c'est la même méthodologie que nous utilisons pour le plan de conservation, la côte de sablent utilise aussi les mêmes chiffres. Comme le vice-président la faire remarquer, le requérant nous a présenté de nouveaux renseignements ce qui concerne la période d'occupation de la propriété et la cote initial de 2016. C'est pour cette raison qu'elle a changé. Donc, ces plans sont souples et nous l'avons réévalué, donc, on change de code de 81 chiffres plus bas en 2017. Dans une situation où, pour la maison de Acacia, car il y a beaucoup de points qui ont été accordés car il y a des gens qui vivaient là, mais en fait, il n'y avait personne qui vivait là et on les a inclus dans la même catégorie. J'ai de la difficulté à comprendre la raison pour cela. Pourriez-vous faire un commentaire? Monsieur le Maire? On nous a révélé que monsieur (inaudible) n'a pas occuper la propriété aussi longtemps que nous ne pensions. Nous avons corrigé les chiffres et nous avons baissé la cote à un chiffre plus juste. Et c'est Scott a été accordé à des habitations similaires. Nous avons évalué plus de 800 maison à Rockcliffe Park, et si la maison avait

été habité par quelqu'un de plus actif, dans ce cas-là, c'est une personne bien connue qu'il habite depuis 45 ans et qui fait partie d'une famille de production de bois depuis longtemps. Eh bien, ça fait partie de l'histoire d'Ottawa. Donc, celle-ci a reçu une cote moyenne et nous avons établi cette cote par consensus entre la ville d'Ottawa et les gens de Rockcliffe Park. Lorsque nous avons découvert l'erreur, nous avons fait baissé la cote par rapport aux 800 évaluations qui ont été faites. Vous n'avez qu'une chance de poser des questions.

<CR> - (voix de l'interprète)

j'ai d'autres questions. Malheureusement, ça fait partie des règles. Puis-je conclure?

<CR> - (voix de l'interprète) je vous donne 30 secondes.

<CR> - (voix de l'interprète) merci,

je l'apprécie. D'abord, j'espère que quelqu'un aura des questions en ce qui concerne cette famille de producteurs de bois d'oeuvre. J'aurais aimé que quelqu'un me le dise hier. Je aimerais souligner que je ne suis pas contre le patrimoine, ce n'est pas une situation de patrimoine. À recule il y a des rues qui ont été incluses dans mon quartier. J'ai appuyé (inaudible) en ce qui concerne l'école publique. (inaudible) c'est une question de raisonnement, je pense. Est-ce qui va être accepté par la CAMO. Je pense que nos arguments doivent être plus solide.

<CR> - (voix de l'interprète)

merci, Monsieur le Maire. Je ne vais pas appuyer la motion de remplacement. Je vais appuyer la recommandation du personnel, bien sûr. Pour préciser, propriété de catégorie 1, il y a pas eu de démolition depuis l'adoption de ce plan il y a des mois. N'est-ce pas?

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact.

<CR> - (voix de l'interprète)

combien d'autres, alors, vous vous en tenez à cette évaluation, évidemment? Combien d'autres propriétés dans ce nouveau plan de conservation patrimoniale de Rockcliffe Park, combien d'autres propriétés dans cette catégorie pourrait demander une démolition?

<CR> - (voix de l'interprète) dans le district, il y a 312 propriétés de catégorie 1 et 400 et quelques de la catégorie 2.

<CR> - (voix de l'interprète) donc, il s'agit

de 312 qui ne pourrait pas être démolie selon les ligne directrice.

<CR> - (voix de l'interprète)

mais je ne peux pas vous dire combien de demandes nous avons, où nous allons recevoir.,

Il pourrait y en avoir des douzaines d'autres, on pourrait dire, qui ont une cote de 69%. Et ceci serait un précédent. Si nous acceptons la démolition.

<CR> - (voix de l'interprète) pour me préparer, avant la réunion, j'ai regardé les catégories 1 et 2, mais je n'ai pas regardé combien sont à 70 et plus. Alors, je ne peux pas répondre.

<CR> - (voix de l'interprète) maître Marc, dans ce qui concerne l'appel devant la CAMO, savons-nous qui a décidé d'en appeler de la décision?

<CR> - (voix de l'interprète)
oui.

<CR> - (voix de l'interprète) qui est l'auteur de l'appel?

<CR> - Tu (voix de l'interprète)
sais le requérant.

<CR> - (voix de l'interprète) donc c'est Richard qui interjette appel et qui demande une démolition en même temps?

<CR> - (voix de l'interprète) d'après ce que j'ai compris, c'est un requérant individuel pour la démolition et nouvelles constructions. Et c'est ce requérants qui est (inaudible) qui sont les demanderesse.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, je n'ai pas d'autres questions.

<CR> - (voix de l'interprète)

conseillère Wilkinson.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. L'une des choses qu'on avait demandé, je fais partie du comité, on a consacré du temps à ceci. J'ai de la difficulté à comprendre tous les aspects patrimoniaux. On devient presque des statisticiens, c'est typique de nous en urbanisme. On calcule tout, selon les chiffres. On ne regarde pas vraiment la situation. Est-ce que le but mais pas de conserver le caractère de Rockcliffe Park?

<CR> - (voix de l'interprète)

il faut savoir quelle est l'objectif global. L'objectif de n'importe quel district de conservation, c'est de conserver la valeur patrimoniale du lieu désigné et de gérer les changements au sein du district de conservation. Nous voulons trouver le juste milieu entre démolition, bâtiment et réaménagement paysagés. Nous voulons nous assurer que tous les changements conservent les attributs qui sont énoncés dans le plan. Lorsque vous recevez un plan pour un nouveau bâtiment, disons que ce n'est même pas à cet endroit, si ce plan s'inscrit bien dans le paysage et le quartier, est-ce que ce sera approuvé?

<CR> - (voix de l'interprète) nous faisons des recommandations

au Conseil pour approbation mais dans ce cas, nous recommanderions l'approbation d'un bâtiment si on respectait les lignes directrices dans le plan de conservation.

Dans le cas qui nous occupe, si ce bâtiment n'existaient pas, et s'ils présentaient le plan qui a déjà été présentée, si leur design de remplacement était acceptée, est-ce qu'il s'inscrit dans le caractère du quartier?

<CR> - (voix de l'interprète)

le requérant nous a présenté les dessins et récemment, il a apporté des modifications à la demande du personnel responsable du patrimoine. Donc, il y a les dessins du 25 mai. Nous pourrions l'accepter si le personnel n'est pas contre.

<CR> - (voix de

l'interprète) donc, si on le démolit, il faut que ce soit remplacée par une propriété

qui s'inscrit bien dans le caractère du quartier? Pour préciser l'argumentation

du personnel, ces de recommander un rejet de la démolition. Nous voulons aussi

collaborer avec (---) en ce qui concerne les élévation qui pourraient s'inscrire

dans les lignes directrices de Rockcliffe Park. C'est quelque chose de distincts.

Donc, nous avons collaboré avec eux pour déterminer quelle seraient les modifications acceptable. Si la démolition était acceptée.

<CR> - (voix de l'interprète) donc, vous

travaillez avec eux pour un dessin acceptable mais vous ne voulez pas que ce soit démolit?

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact. En fait, dans une maison, on habite avec des gens. Et il est très important de déterminer qui habitent la propriété. Le requérant dit que ce n'est pas compatible avec la structure familiale.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce que vous voulez contrôler la façon dont les gens vivent plutôt que d'accepter quelque chose qui correspond aux lignes directrices, et comme ça, à l'intérieur de la maison ce serait plus acceptable?

<CR> - (voix de l'interprète) c'est le problème que j'ai avec ce dossier depuis le début. Ceci revient à la réponse qui avaient été faites par madame (---). On veut identifier les secteurs dans la ville où il y a des caractéristiques patrimonial importante. Le but de ces districts c'est de conserver les aspects de ces propriétés qui ont une valeur. Nous ne prenons pas position d'une façon ou d'une autre en ce qui concerne le terrain où la propriété. En fait, il y a des modifications qui sont acceptées dans bien des cas. Après études. Et ultérieurement c'est présenté devant le Conseil. Je voulais réaffirmer la position de madame (---). Pour répondre à votre question, il y a une certaine souplesse et on peut modifier certaines propriétés, dans ces districts.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, mais on ne leur permet pas de prendre un bâtiment, de l'enlever et de le remplacer par une habitation qui correspond aux lignes directrices. La position du personnel, c'est que nous ne sommes pas d'accord avec la démolition

parce que cette propriété a une valeur patrimoniale. Nous ne l'appuyons pas. Dans un autre volet, nous avons décidé de commencer à travailler sur des modifications.

<CR> - (voix de l'interprète) d'accord. C'est le problème que j'ai depuis le début.

Je pensais que le nouveau bâtiment et l'aménagement paysager était vraiment mieux.

C'est beaucoup plus élevé qu'un autre bâtiment à Rockcliffe Park. Donc, je pense que dans cette côte est très objective. Je pense que chacun voit les choses différemment.

Ça me donne beaucoup de difficulté lorsqu'on accepte de changer beaucoup de choses.

Alors, je suis d'accord avec la position révisée du personnel de l'urbanisme.

Parce que je me demandais si le nouveau bâtiment était compatible. Maintenant que je sais qu'il est, ça n'enlève rien à la valeur culturelle du village, c'est important.

On parle d'utiliser les bâtiments historiques pour satisfaire les besoins modernes.

Le style de ce nouveau bâtiment est presque identique à l'ancienne maison. On change les fenêtres et l'intérieur. Moi, je suis très en faveur des bâtiments patrimoniaux, je l'ai fait à Kanata moi-même. Ça ne s'inscrit pas dans cette catégorie. C'est une maison familiale qui sera remplacé par une maison familiale. Et ils respectent les lignes directrices. Je ne pense pas qu'on devrait empêcher une famille de changer les choses. Il y a quelqu'un qui a même démoli une propriété illégalement et vous avez finalement accepté de leur donner un permis de construire. Dans certains cas, les propriétés reste vide. Et ça nous coûte beaucoup d'argent. Et il est mieux qu'elle soit occupée. Je pense que dans ce cas-là, on devrait dire: ceci pourrait fonctionner, je ne le ferai pas pour toutes les propriétés. Mais ici même, je ne

vois pas comment on pourrait avoir un point de vue plus objectif. Je pense que nous avons des droits fonciers quand même à respecter.

<CR> - (voix de l'interprète)

une précision, en ce qui concerne le point de la conseillère Wilkinson. Les rénovations intérieure sont permises, n'est-ce pas?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, c'est exact.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Hubley.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur

le Maire. Je suis très heureux de voir que le personnel à examiner la demande. Et si nous approuvons la démolition, ils vont travailler avec le requérant pour veiller à ce que la propriété respecte les objectifs du plan de conservation. Avec le conseiller Tierney et la conseillère Wilkinson, j'ai beaucoup de problèmes en ce qui concerne l'évaluation. J'ai vu les chiffres sur papier, je sais que Robert (---) avait habiter la maison. Il y a de gros arbres sur la propriété qui ajoute à la valeur visuel. J'ai fini par apprendre qu'il n'a jamais habiter là-bas. On a retiré 30 points. Les arbres qui étaient censés ajouter de la valeur à l'environnement, qui représentent peut-être 30 points ou 45% d'une pondération, pour l'environnement en fait, ces arbres ne sont même pas sur cette propriété. Les arbres sont sur une autre propriété. Alors, si c'est ainsi qu'on a établi les côtes, je pense que pour

être juste à l'égard de n'importe quel requérant, nous devrions revoir ces chiffres pour qu'il reflète la réalité parce que ce n'est pas une catégorie 1, c'est devenu une 1 catégorie 1 à cause de l'information qui a été présenté. Je trouve que c'est troublant et ça c'est compliqué hier, à l'urbanisme, ou dans le même quartier, quelqu'un a tout simplement démolit la maison et il est recommandé que cette personne soient récompenser en ayant un permis de construire accélérer. Enfin, ils auraient pu la voir si nous avons été d'accord. Au lieu de respecter le plan, de conservation, qui est très important pour la communauté, quelqu'un essaie de suivre les règles, on va les punir, on va leur dire non, dépensés encore beaucoup d'argent pour aller devant la CAMO et pour montrer comment nous avons cafouillé en ce qui concerne c'est quoi. C'est côtes. Ils vont les réviser pour essayer d'avoir une cote acceptable. Je pense que maître Mark n'est pas assez payés pour défendre des causes comme ça devant la CAMO. Je pense qu'on fait passer un mauvais message en disant qu'on va rejeter du revers de la main cette demande de démolition. Je pense qu'il est très important d'être honnête dans nos cotes et de pouvoir les justifier.

<CR> - (voix

de l'interprète) alors, Monsieur le Maire? Je trouve que dans ce cas, surtout avec la nouvelle que on vient d'apprendre, que le personnel a trouvé un bon compromis avec le requérant. Je suis d'accord. Alors, je vais appuyer la démolition partielle de cette habitations pour en finir avec une bonne maison et aussi, en ce qui concerne l'information fournie, vous avez peut-être lu certains articles dans les médias, mais trop lent, je pense, qui a dit que c'était une maison monstre qui serait construit dans le quartier. En fait, ce que nous avons appris à l'urbanisme, c'est

que la nouvelle maison aura la même taille que les maison voisine. Et il y a des maison qui ont été démolit et reconstruite. Donc ce n'est pas la seule maison à être modernisé et renforcer pour culte, qu'elle puisse être là encore bien des années. C'est quelqu'un qui s'intéressent à la propriété qui veut investir, nous devrions investir, accepté. On ne veut pas qu'il procède à une démolition pour tout simplement reconstruire tout de suite.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Cloutier.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, Monsieur le Maire. La conseillère Wilkinson est le conseiller Hubley on dit que le personnel à maintenant établi un compromis avec le promoteur. Je n'ai pas vu de documents à cet égard. Madame (inaudible) monsieur (inaudible) pouvez-vous répondre? Est ce qu'il y a eu un changement, par rapport au rapport initial qui a été présentée au comité? Je sais qu'il y avait un refus qui avait été recommandée. J'attire votre attention sur la note de service que je vous ai envoyée hier après-midi, nous avons eu des conversations avec le requérant. Le 25 avril. En ce qui concerne la motion du vice-président, pour voir si nous pouvons peut-être établir certaines élévation qui correspondent aux lignes directrices au plan de conservation. Nous avons travaillé sur cinq éléments et le promoteur étaient en faveur des modifications. Et ce sera compatible avec les lignes directrices. Dans l'ensemble, est ce que le personnel veut toujours refuser la démolition du 270, chemin Buchan?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, absolument. Comme madame cool tu le sais, c'est un édifice de catégorie 1, donc, la première catégorie. Nous avons fait le travail qui était demandé par le comité, mais notre position ne change pas. En ce qui concerne les commentaires du conseiller Tierney, en ce qui concerne l'occupant et depuis quand et l'aménagement paysager. Pensé vous recevoir de l'information qui pourrait faire baissé la là cote?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire?

Non? Les questions qui ont été portées à notre attention en ce qui concerne l'occupant initial et les modifications apportées au paysagement, depuis la première évaluation et maintenant, nous ne prévoyons pas avoir d'autres renseignements. Ici encore, nous sommes tout à fait disposés à changer là cote après analyse, parce qu'il y a des éléments raisonnable qui ont été soulevées en ce qui concerne le paysagement. Et l'habitation. Donc, nous pensons qu'il serait approprié de revoir l'évaluation. Vous aviez 80 au départ et c'est maintenant 69.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact.

<CR> - (voix de l'interprète) et tous les éléments soulevés par mes collègues sont inclus dans cette cote? Les résidents, les paysagement?

<CR> - (voix de l'interprète)

c'est exact.

<CR> - (voix de l'interprète) et là côte de 69, on la conserve dans une catégorie 1?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, 50 et plus.

<CR> - (voix de l'interprète)

si nous rejetons la démolition de cette propriété, les propriétaires pourraient quand même changé l'intérieur de la maison pour qu'elles soient plus moderne?

<CR> - (voix de l'interprète) non, l'intérieur n'est pas réglementé par des propriétés désignés par la partie, la partie V de la Loi sur le patrimoine de l'Ontario.

<CR> - (voix de l'interprète) ils peuvent faire ce qu'ils veulent où il y a des restrictions?

<CR> - (voix de l'interprète) il y a pas de restrictions, mais il y a quand même des procédures. Nous allons examiner les demandes de modification d'un propriétaire et nous délivre rendez permis en conséquence. Et ceci se fait par pouvoirs délégués, donc par l'intermédiaire du personnel et c'est un processus rapide.

<CR> - (voix de

l'interprète) merci, Monsieur le Maire. Conseiller Fleury.

<CR> - (voix de l'interprète)

une question question monsieur Weiss. Je m'excuse, je n'étais pas au comité hier, j'ai lu le rapport, je dois préciser que la propriété a été, qui a été démolie légalement, elles étaient de quelle catégorie? Elle n'était pas de catégorie un, n'est-ce pas?

<CR> - (voix de l'interprète) c'était de catégorie deux.

<CR> - (voix de l'interprète)

et il y a des procédures juridiques à cet égard?

<CR> - (voix de l'interprète) je ne

peux pas faire de commentaires sur les procédures juridiques. Il y a la question de la démolition et il y a aussi le fait que la demande que nous devons traiter, au terme de la loi sur le patrimoine de l'Ontario.

<CR> - (voix de l'interprète) merci,
monsieur Willis.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Egli.

<CR> - (voix de l'interprète)

je ne fais pas partie du comité non plus, mais je vais commencer par remercier le requérant et les représentants de l'Association communautaire de Rockcliffe. J'ai beaucoup de questions depuis quelques jours. Que ce soit de façon volontaire

au professionnel, les gens ont pris le temps d'expliquer leur position et de répondre à ces questions. Alors, merci à tous ceux qui ont participé. J'ai encore quelques questions. Les 10% qui sont prévues, c'était accordé parce que la maison avait été habitée pendant 60 ans. Qui que ce soit.

<CR> - (voix de l'interprète) je vais commencer par répondre et madame (inaudible) pourra me corriger si je me trompe. Il doit être entendu que la question de monsieur Solde homme a été corrigée, mais il y a une autre personne qui a habité à cette maison, Monsieur McLaren qu'il a invité pendant de nombreuses années et cette famille a bien connu. Et la cote qui a été atteinte a plutôt été à la famille McCarron, et non pas Salem, McLaren.

<CR> - (voix de l'interprète) ce n'est pas dans le rapport, d'après ce que j'ai vu, et ça n'a pas été dit au comité durant la discussion. La référence à McLaren se trouve sur la feuille d'évaluation qui a été présentée. Ceci a fait partie du processus de réévaluation. C'était inclus.

<CR> - (voix de l'interprète) alors, ce facteur a été présenté au Comité de l'urbanisme?

<CR> - (voix de l'interprète) non.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, le

formulaire de sondages et d'évaluations préparées par le personnel et ensuite évaluées par le Comité de Rockcliffe Park étaient inclus dans le rapport présenté au conseil.

On parle de monsieur McLaren maintenant.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Egli.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce que je dois faire un rappel au Règlement?

<CR> - (voix de l'interprète) quelle est votre rappel au Règlement?

<CR> - (voix de l'interprète) on ne parle pas de l'autre famille, on parle seulement de (inaudible). C'est le rapport qu'ils viennent de nous envoyer.

<CR> - (voix de l'interprète) monsieur (---), votre réponse?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, Monsieur le Maire. On en parle à la page 6. Conçu par (---) pour (---). Ensuite McLaren dont la famille a vécu là jusqu'en 85.

<CR> - (voix de l'interprète) merci de l'éclaircissements.

<CR> - (voix de l'interprète)

pouvez-vous nous dire combien de maison? Je pense qu'il y a quoi, 200 propriétés?
Est-ce qu'il y en a d'autres sur la liste qui ont été conçus par le même architecte,
monsieur (---)?

<CR> - (voix de l'interprète) hier, monsieur le maire, en prévoyance
de la question, j'ai obtenu les renseignements. Ils étudient endettés à compter
le nombre d'immeubles auxquelles à participer monsieur (---) parce qu'il a travaillé
pour différents cabinets. Sur les 316 immeubles de catégorie 1, il en a conçu ou
à participer à la conception de 31. 10% de la liste totale ont été conçues par
les cabinets avec monsieur Hazelgrove a été associé.

<CR> - (voix de l'interprète) mon
autre question. Je remercie de les Lake, je le remercie d'explications qui m'a
été donné hier. Parce que le nouvel immeuble que l'on propose, s'il était situé
ailleurs qu'à Rockcliffe Park, il répondrait au zonage en vigueur. Et les gens pourraient
construire. Ils auraient le droit de construire. Selon la conception originale.
Pas celui de maintenant. Mais est-ce que les lois sur le zonage l'aurait permis?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, je pense que cette demande ne requière
pas d'un permis de construire, on n'a pas besoin de passer au comité de dérogation
mineure. S'ils veulent construire quelque chose de neuf.

<CR> - (voix de l'interprète)

mais à Rockcliffe Park, il y a d'autres lignes directrice. Même quand on répond aux critères de zonage, ça ne vous donne pas carte blanche. Il y a autre chose à faire, n'est-ce pas?

<CR> - (voix de l'interprète) oui. Parce que c'est un district de conservation du patrimoine. Il faut donc un permis de patrimoine.

<CR> - (voix de l'interprète) alors, dans ce cas-ci, la deuxième conception qui a été présenté par le demandeur a été examiné par le personnel et cela répond aux normes de zonage et aux conditions additionnelles.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact, cela répond aux normes du plan de conservation du patrimoine. Si ça devait être construit dans mon quartier ou dans le quartier de la conseillère Wilkinson, le zonage aurait suffi. Il n'aurait pas été nécessaire de passer à ce deuxième niveau d'exigences.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact, Monsieur le Maire.

<CR> - (voix de l'interprète)

c'était une maison construite dans une zone sans normes de district de conservation

et que le loup serait de bonne grandeur, ce serait permis.

<CR> - (voix de l'interprète)

est ce qu'il y a un autre endroit à part Rockcliffe Park ou la conception originale n'aurait pas pu être faite? Dans les zones R1?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur

le Maire, je vais commencer. Et on pourra compléter ce que j'ai à dire. Il y a plusieurs secteurs de la ville où il y a des districts de conservation du patrimoine. Certains ont des plans de district, d'autres noms que des lignes directrices mais il faudrait qu'une analyse sur le patrimoine soit faite.

<CR> - (voix de l'interprète)

merci, j'apprécie la précision. Au final, je pense que tout le monde a reçu de l'information et c'est très utile. Mais en fin de compte, je trouve logique l'argument de la conseillère Wilkinson. Qui veut qu'on ne veuille pas que vous démolissez, mais si vous démolissez, on est d'accord avec ce que vous voulez construire en remplacement. C'est presque du Monty Python! (---) pourtant hier, je n'y était pas, on a un demandeur qui a ignoré les règles du jeu et qui s'est fait récompenser. Cette question s'adresse à vous, monsieur Marc. Est-ce qu'il y a moyen pour la ville d'arrêter la personne, le demandeur d'hier de construire ce qu'il veut construire?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, la propriété du 83 (---) doit avoir

un permis de patrimoine et si le permis est refusé, il faudrait qu'il y ait un appel d'interjeter Allah CAMO sinon il ne pourra pas construire.

<CR> - (voix de l'interprète)

quel genre de permis, je n'ai pas compris?

<CR> - (voix de l'interprète) la propriété

au 83, (---) requiert un permis de construction patrimonial en vertu du plan de conservation du district de Rockcliffe Park. Si le permis est refusé, ils ne pourront pas procéder avec la nouvelle construction.

<CR> - (voix de l'interprète) commencée

applique la règle des 90 jours dans ce cas-là?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur

le Maire, une demande de permis, que ce soit de démolir ou de construire, ces faits à la ville, si elle n'est pas étudié dans les 90 jours, elle est jugée approuvé.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est ce qui est arrivé cette fois-ci, le requérant d'hier peut aller de l'avant et construire?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire,

les 90 jours ne sont pas issus encore.

<CR> - (voix de l'interprète) mais on n'a pas
approuvé hier. Est ce qu'on pourrait approuvé d'ici la fin du délai de 90 jours?
Ou bien il est trop tard?

<CR> - (voix de l'interprète) le Règlement de procédure prévoit
qu'un conseiller puisse présenter une motion au Conseil aujourd'hui et qu'ils
demandent
que l'on en traite à la prochaine réunion du conseil.

<CR> - (voix de l'interprète)
bon, merci. La logique de la conseillère Wilkinson ma persuadé, moi. Pour cette
raison, je vais faire comme elle. Est adoptée sa position, au moment du vote.

<CR> -
(voix de l'interprète) autre chose, conseiller?

<CR> - (voix de l'interprète) on revient
toujours à cet autre cas d'hier. Est-ce que ça a été démoli illégalement, cette
propriété?

<CR> - (voix de l'interprète) Monsieur le Maire, si vous me permettez, à
l'heure qu'il est, avec l'enquête qui est en cours, c'est une question qui fait
l'objet d'une enquête par le responsable des constructions et les services juridiques

aussi. Par rapport au Code du bâtiment de l'Ontario et de la Loi sur la conservation du patrimoine.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Chernushenko.

<CR> - (voix de l'interprète)

je suis étonné, le conseiller Egli et moi sommes souvent d'accord. Mais ici, la logique derrière tout cela, je la remet en question. Parce que, la construction de remplacement pourrait être acceptable, au pourraient alors être favorable à éliminer ce qui existe à l'heure actuelle. Selon cette même logique, le bel arbre à maturité dans la cour d'un quartier que tout le monde veut protéger, mais parce que le personnel est d'accord pour que l'on y plante un érable en remplacement, si quelqu'un le couper illégalement, ça irait. Qu'il soit coupé. C'est exactement la même logique qu'on applique ici. Et même si le personnel s'est fait demander de travailler avec le demandeur pour trouver moyen de rendre la demande plus compatibles

avec les lignes directrices sur la conservation du patrimoine, ce n'est pas la même chose de dire que le personnel est maintenant d'accord. Parce qu'il a souvent répété qu'il ne l'était pas. Et je ne peux pas comprendre la logique parce que ce serait une belle maison qui viendrait remplacer l'actuel et qui respecterait les lignes directrices. Mais on sait fort bien que la maison initiale ne doit pas être démolie. Pour cette raison, à elle seule, je ne peux pas appuyer la démolition. Je vais continuer d'appuyer la position du personnel là-dessus.

<CR> - (voix de l'interprète)

est-ce que quelqu'un d'autre veut prendre la parole là-dessus?

<CR> - (voix de l'interprète)

j'en ai quelques un affaire aussi. C'est un dossier qui a fait l'objet de beaucoup de lobbying, qui a soulevé beaucoup d'attention, d'un côté comme de l'autre, mais je demanderai au conseil d'appuyer notre plan de district de conservation du patrimoine et de voter contre la démolition.

<CR> - (voix de l'interprète) pour mettre les choses

en perspective, même avant l'amalgamation des villes, Rockcliffe étaient en avance sur son temps et a probablement vu venir la fusion et c'est arrivé entre 97 et 2000. Il a décidé de désigner le village de Rockcliffe commun district de conservation.

Quand la fusion a eu lieu, la ville et le conseil municipal, je le rappellerai à tous, nous avons tous voté pour ce district de conservation du patrimoine du village de Rockcliffe, car on voulait protéger le caractère particulier de ce village. En plus du plan, tout le monde dans le domaine a fait l'objet d'une analyse, a été cotés en fonction de l'importance patrimoniale et architectural. Oui, les points ont été changé parce que de nouveaux renseignements ont été déposées depuis le pointage initial. C'est tout à fait normal pour le personnel de changer les choses s'il se rend compte quatre elle arbre ou telle buissons n'était pas sur la propriété. Et de modifier les choses. Mais même avec ces modifications, c'est quand même un district, un bâtiment de niveau 1 dans un district de conservation du patrimoine. J'ai vu aussi qu'il y avait des gens qui avaient dit que l'immeuble n'était pas

en très bon état. Mais quelqu'un heavy. Et cela répond à toutes les normes de la ville d'Ottawa et du Code du bâtiment. Et les immeubles de niveau 1 ne peuvent pas être démolis, sauf dans les circonstances extraordinaires, extraordinaires. Les circonstances impliquent par exemple, un incendie ou une inondation. Alors, soulignons

que, même si le conseil a appuyé ce plan en 2016, la maison située au 270, chemin Buchan est une des 200 constructions initiales qui a reçu la plus grande désignation en 1987 du Conseil de Rockcliffe, alors je pense qu'on a une occasion en or ici d'appuyer ce qu'on a tous appuyé à l'unanimité, le vote sur le district de conservation du patrimoine en 2016 ça paraît très vraiment étrange. C'est encore très récent, cette signature et que la première demande qui nous est faite, qu'on est prêt à rejeter du revers de la main notre plan est comme quelqu'un l'a dit, je me souviens que cela créerait un précédent. Tout d'un coup, si quelqu'un vous voit que ça se fait, pourquoi ne pas ouvrir la porte et ne, et le permettre à tout le monde qui a un immeuble de niveau 1. Alors, cela, vraiment, nuirait beaucoup aux principes que nous voulons faire respecter, c'est-à-dire protéger notre patrimoine bâti.

Et nous avons tous des immeubles, même situés sur la rue principale, on y trouve de magnifiques vieux immeubles, on veut préserver ses caractéristiques, on ne veut pas avoir un gros centre commercial sur cette partie du secteur qui est concerné. On a tous des secteurs, pas aussi vieux que Rockcliffe, dans les nouveaux quartiers, bien sûr, il y a pas de maison de 50 ou 50 75 11 voire même centenaire. Mais je pense qu'il est important d'appuyer ce qu'on avait adopté, ne pas seulement changer d'idée parce que quelqu'un veut démolir une maison. Le fait est que toute personne qui achète dans un quartier qui est désigné conservation du patrimoine devrait

le savoir et devrait avoir un agent d'immeubles ou un avocat qui l'informe. Donc, il ne faut pas se sentir les et par la ville qui ne veut pas appuyer le règlement pour lui donner raison. La motion dont nous sommes saisi vient du comité d'urbanisme. Et si vous voulez démolir la propriété, voter oui, si vous ne voulez pas que la propriété soit démolie, vous votez non. Alors, le vote.

(vote par appel nominal)

(vote par appel nominal)

(vote par appel nominal)

(vote par appel nominal)

<CR> - (voix

de l'interprète) dix pour et 13 contre. Donc, la motion est rejetée. Le conseiller Nussbaum à une motion de remplacement.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, j'ai une motion,

il est résolu que le Conseil refuse la demande de démolition du 270, chemin Buchan situé dans le village de Rockcliffe désigné dans partie 5 de la Loi sur la conservation du patrimoine et refuse la demande de construire une nouvelle maison à cette adresse, etc. Alors, c'est le même partage des voix?

<CR> - (voix de l'interprète) ça va? Alors,

c'est adopté. Même vote, mais à l'inverse, oui. Nesta, madame la greffière adjointe?

Merci à tous. Le point suivant. À la page 9, révision quinquennale de l'article

37, le conseiller Leiper et la conseillère ardeur ont une motion. Conseiller, voulez vous présenter votre motion? Merci.

<CR> - (voix de l'interprète) l'une des dispositions des lignes directrices voulait que si l'argent était accordée en vertu de l'article 30 37 pour une utilisation de logements abordables, on avait proposé de changer l'utilisation, il fallait avoir une délégation du personnel. Cette motion n'ajouterait l'accord du Conseil là-dedans, donc il faudrait l'accord du Conseil pour parler, pour passer de logements abordables au sein de l'article 37. Je pense que le personnel est d'accord. Attendu que le rapport recommande que le Conseil approuve les lignes directrices de l'article 37 2017 a été approuvé par le comité d'urbanisme le 9 mai attendu que le comité d'urbanisme attendu que quelques mots soit ajouté sous cette. Cette, logements abordables, et les restes résolu que la ligne directrice 7. 7 logements abordables documents 1 soit modifiée en (---) parlent utilisation de paiement au comptant pour un logement abordable sera déterminé à la discrétion du directeur général des services sociaux et communautaires en consultation avec le conseil du quartier. Bon. Alors, on ne fait que rajouter « la consultation du conseiller ». Avez-vous des commentaires là-dessus? Sur la motion ou la modification? Conseiller Leiper, comment est-ce que logement communautaire s'inscrit dans cette discussion?

<CR> - (voix de l'interprète) je ne sais trop parce que je n'ai pas vu encore (---) en vertu de l'article 37 qui sert à logement communautaire. Généralement, dans les quartiers où on a affecté de l'argent par l'intermédiaire de l'article

37, c'est généralement détenus dans un fonds. Cette motion nous permettra de certifier que le conseil aura voix au chapitre. S'il y a de l'argent dans un fonds pour le logement abordable de quartier, Conseil dit que la meilleure utilisation pour cet argent serait de servir une proposition pour le logement communautaire. Mais cela requiert l'accord du conseiller du quartier.

<CR> - (voix de l'interprète) je n'ai rien contre les formations du conseiller, mais, je me demande pourquoi on ne consulte pas aussi, on ajoutera à la discussion les gens du logement communautaire.

<CR> - (voix de l'interprète) est-ce que vous accepteriez une modifications mineure pour que logement communautaire soient consultées? Je pense qu'il a toutes les compétences nécessaires.

<CR> - (voix de l'interprète) monsieur Willis. En mon nom et au nom de la directrice générale qui n'est pas ici aujourd'hui, dans l'ensemble, logement communautaire n'est pas le seul fournisseurs de logements. Ça dépend de l'emplacement, d'où vient la demande. Le point du conseiller Egli eh bien noté. C'est vrai qu'un logement communautaire mérites d'être consultés. On le ferait au niveau du personnel mais pas dans tous les cas, puisque logement communautaire d'Ottawa n'est pas le seul fournisseur. Alors je vous conseillerais de confier la décision au personnel. De consulter au besoin.

<CR> - (voix de l'interprète) je regarde le conseiller Fleury.

Il est le président. Je pense qu'il est d'accord aussi.

<CR> - (voix de l'interprète)

tant qu'on s'engage à le faire et qu'on consulte les organismes qui ont les compétences voulues, ça va?

<CR> - (voix de l'interprète) oui.

<CR> - (voix de l'interprète) alors, le

conseiller Fleury a une question sur le rapport avant le vote.

<CR> - (voix de l'interprète)

oui, merci. Ce ne sera pas long. Merci à mon collègue monsieur Egli d'avoir soulevé cela. Je suis bien favorable. Ma question est la suivante: le rapport est très bien rédigé et donne de bonnes directives par rapport à ce qu'on avait avant, mais au sujet des reculs, ce qui est arrivé auparavant, c'est que quelqu'un, si on prévoyait un montant en vertu de l'article 37, par exemple deux millions, je ne vais pas parler de propriétaires particulier mais il y a tellement de réserve ou d'hésitation, que j'ai l'impression que ce n'est pas clair, que ça puisse prêter à confusion. Quelle serait la valeur d'une telle mesure? Ça ne fait que quelques années qu'on a l'article 37, comparativement à d'autres municipalités. On pense que c'est un engagement que l'on prend, à continuer de contrôler ou de surveiller de près les

pratiques d'ailleurs et en temps et lieu, nous expliqueront les facteurs au comité et au conseil.

<CR> - (voix de l'interprète) monsieur Smith a-t-il des commentaires à ajouter?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, l'important ici avec l'article 37, c'est qu'il s'agit d'un processus de négociation. Il y a eu déjà des exemples similaires dans d'autres municipalités comme Toronto. Quand on commence à définir avec précision et à interdire l'idée de négociations, tout le processus de la section 37 commence à être pris comme une forme de taxation ou d'impôts. C'est pour cela qu'on a structuré de façon à ce qu'on permet beaucoup de négociations. Et qu'on éclaircisse bien spécifiquement tout ce qui est permis. Mais on ne fixe pas de montant particulier. Sinon que des paramètres. Alors, nous savons qu'il y a certaines préoccupations quant aux décisions prises. Mais c'est quelque chose que nous allons continuer de travailler. L'important, c'est le concept de la négociation.

<CR> - (voix de l'interprète)
bon, j'ai parlé de (intervention en anglais) mais je voulais surtout parler de rabatement. On a donné un chiffre précis au service de l'urbanisme. On s'en tient toujours aux derniers chiffres, nous. Mais on n'a pas suivi l'évolution.

<CR> - (voix

de l'interprète) pensez-vous qu'on pourrait indiquer ce qui est considéré comme étant le rabatement dans une demande? Quand on fait un rapport sur l'article 37, on pourrait indiquer quels facteurs contribue au rabatement et si les conseillers ont des demandes ou des informations additionnelles, on procédera au cas par cas. On n'a pas a indiqué un chiffre, parce que comme l'a dit monsieur Smith, ce sont des modalités de négociation. Ça pourrait nuire aux négociations si on ajoutait des chiffres précis. Mais au moins, on peut dire que l'on pourrait prendre cela en considération au besoin.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Leiper.

<CR> - (voix de l'interprète) pour les collègues, ceci correspond pas mal à ce que le conseiller Fleury à demander. On voulait simplement avoir un peu plus de transparence sur la valeur des rabatement. Et je suis satisfait de leur engagement à faire preuve de transparence dans les rapports du personnel à l'avenir. Pour voir à quel point les rabatement ont eu de l'influence sur les premiers chiffres. Alors, on verra comment on pourra procéder à l'avenir. Merci au personnel d'avoir eu cette conversation.

Je suis également convaincue de la nécessité de ne pas trop s'attarder aux chiffres exacts. Parce qu'on ne veut pas nuire aux négociations. Il faut qu'on obtienne le maximum possible.

<CR> - (voix de l'interprète) (intervention en anglais) la motion

est adoptée. Le rapport principal aussi. Motion d'adoption des rapports. Conseiller Qadri appuyé par le conseiller Hubley.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Que le rapport

de la société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa intitulé société d'aménagement des terrains communautaires d'Ottawa, rapport annuel de 2016, le rapport du bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulé Rapport de situation, demande de renseignements émotions du Conseil pour la période se terminant

le 19 mai 2017, le rapport numéro 23 du Comité des services communautaires et de protection, les rapports 43 B et 44 A du Comité de l'urbanisme et le rapport du bureau du greffier municipal et de l'avocat général intitulée résumé des observations orales est écrite du publique sur les questions assujettis aux exigences, explication au terme de la loi 73 examinée par la réunion du Conseil du 10 mai 2017 soit reçu et adoptée dans leurs versions modifiées. C'est adopté. Motion sur la suspension des règles de procédure. Le conseiller El-Chantiry va quitter la table. Je n'aime pas faire cela, monsieur El-Chantiry, puisque vous avez travaillé très fort comme vos collègues. Mais on apprécie que vous ayez parlé de la possibilité de conflit d'intérêts. Il s'agit du programme de report de taxes dont j'ai parlé à la dernière réunion. Pour que le règlement, de procédure soit approuvé. Le conseiller Blais appuyé par conseiller Taylor. Conseiller Blais.

<CR> - (voix de l'interprète) merci

beaucoup, Monsieur le Maire. Le dernier paragraphe, qu'il soit résolu que on ouvre

la date d'échéance du paiement des taxes du paiement 2017 (inaudible) pour les propriétés identifiés par (inaudible) en consultation avec le gestionnaire en raison des inondations qui ont empêcher que les personnes puissent habiter leur propriété, pour les régions Ouest Carlton (inaudible) et Orléans. (inaudible) qu'ils soient en outre résolu que la trésorière fournissent aux résidents l'information concernant ces options de report de taxes dès que possible après l'adoption de cette motion et qu'il soit résolu en outre que la trésorière reçoivent les pouvoirs délégués d'approuver cette option pour toutes propriétés qui auraient été omise. Sur le rapport, adopté? Merci. Ensuite? Il y a aussi un projet pilote d'utilisation d'appareils produisant de la fumée, afin qu'un match ... conseiller Chernushenko?

<CR> - (voix de

l'interprète) c'est assez inusité, apparemment, ils comme et être populaire à certains matchs de soccer d'avoir des dispositifs qui produisent de la fumée pour avoir plus d'atmosphères dans l'aréna. Ou sur le terrain. Nous avons reçu plusieurs demandes

mais je pense qu'il est mieux de contrôler la manière de produire de la fumée dans les gradins, plutôt que de laisser les gens faire comme ils le veulent. Ce n'était pas autorisé selon nos règlements, mais après conversation avec le personnel, on a produit une proposition pour un projet pilote pour cinq matchs. Si les autres fans qui ne veulent pas de fumée dans le stade, il faudra déterminer quelle est la meilleure solution. Alors, vous avez lu le préambule. Attendu que la ville d'Ottawa empêcher utilisation de cette appareil et (inaudible) aimerait lancer un projet pilote pour cinq matchs cette saison et les services d'incendies d'Ottawa ont été

consultés. Ils disent qu'ils peuvent être utilisées de façon sécuritaire. Donc, qu'il soit résolu que la ville d'Ottawa accepte une exemption règlement municipale à (inaudible) pour permettre l'utilisation de ces appareils pendant cinq matchs au cours de la saison de 2017. Et qu'une demande de permis soit présentée dans les 30 jours avant l'utilisateur, l'utilisation proposé et qu'on respecte les exigences du règlement, dont l'article 18 à la satisfaction du chef des incendies. Quelqu'un veut prendre la parole? Je ne pense pas qu'il y en aura dans le quartier River. Conseiller Brockington?

<CR> - (voix de l'interprète) nous entendons le bruit de (inaudible) mais ça, c'est une autre question. Je m'inquiète de cette fumée. Je ne sais pas si c'est le terme qu'on devrait employer. Ce n'est pas vraiment de la fumée. Pourriez-vous me répondre, à savoir, de quel gars il s'agit et quel est l'effet potentiel dans la santé, pour la santé des gens qui seront assis dans les gradins.

<CR> - (voix de l'interprète) on parle d'appareils produisant de la fumée.

<CR> - (voix de l'interprète) j'aimerais savoir ... ce qu'on va inclure dans ces appareils si on utilise ces machines. Quelle est la substance?

<CR> - (voix de l'interprète) monsieur demande qui?

<CR> - (voix de l'interprète) oui, les services d'incendie se sont penchés sur l'aspect sanitaire et la fiche signalétique n'indique pas de risque pour la santé. Mais je ne peux pas vous dire exactement de quel produit il s'agit, mais c'est souvent ce qu'on voit dans des concerts rock et d'autres événements du genre.

<CR> - (fin de la traduction) j'ai vu toutes sortes de types de machines à fumer. Et toutes sortes de substances. Alors, j'aimerais mieux comprendre de quoi il s'agit. Ce qui se dégage dans l'air, est-ce au niveau des gradins ou en périphérie du stade?

<CR> - (voix de l'interprète) l'information n'est pas indiqué.

<CR> - (voix de l'interprète) ceux qui vont match ou qui ont des allergies devrait le savoir. Avant de répondre à ce genre de demandes.

<CR> - (voix de l'interprète) il n'y a pas d'information sur la substance.

<CR> - (voix de l'interprète) merci.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller

Moffatt.

<CR> - (voix de l'interprète) puis-je avoir une information de la part du personnel de façon ponctuelle? Je n'ai pas entendu, je m'excuse. Je veux confirmation de la part du personnel que j'aurai une réponse à mes questions.

<CR> - (voix de l'interprète)

oui, bien sûr. Je suis curieux de savoir. Est ce qu'on a ajouté les fauteur de troubles? Parce que je pensais qu'on amenait le soccer européen à Ottawa? Mais personne

ne trouve ça drôle, il me semble. (rires) il doit y avoir une grève de scénariste dans votre bureau. Je voulais aussi ajouter ceci à la question du conseiller Brockington.

Est-ce que d'autres services municipaux pourraient être consultés?

<CR> - (voix de

l'interprète) oui, bien sûr.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller El-Chantiry?

<CR> -

(voix de l'interprète) je ne sais pas si je peux répondre à la préoccupation du conseiller Brockington, mais ces appareils ne sont pas des Chiefs à. Parce que le premier ministre aurait peut-être accepté qu'on accepte une substance très bientôt.

<CR> - (voix de l'interprète) je savais que vous alliez dire ça. Ensuite, il faut suspendre le Règlement pour une motion de moi-même appuyé par le conseiller Eli. En ce qui concerne la réparation de chaussées et de sentiers. Comme vous le savez, la question de la qualité des chaussées après l'une des pires inondations et des hivers les plus rigoureux que nous ayons connue depuis longtemps. Il y a beaucoup de réparation en cours et beaucoup de résidents m'en parlent régulièrement lorsque je me déplace. On m'a dit qu'il fallait investir davantage dans l'état des routes, surtout, les trottoirs. Ça peut être mauvais pour les cyclistes et les automobilistes. De concert avec le personnel, donc, j'ai pu obtenir deux, pardon 2, 5 millions de dollars qui font partie de l'exercice d'économie et aussi d'un fonds pour événement imprévu. En fait, c'est pour réparer les nids-de-poule. Et je demanderais l'appui du conseil. Bien sûr, nous ne sommes pas les seuls. Il y a d'autres municipalités qui ont les mêmes températures et climat. Nous avons eu 70 événements de gel et de dégel. Et comme vous le savez aux Travaux publics, il est difficile d'intervenir. C'est lorsque l'eau gèle et ensuite, elle fond et ceci crée des nids-de-poule. Alors, je pense que monsieur Willy a rempli quelque 200000 mètres carrés de nids-de-poule et nous savons aussi qu'il y a une longue liste de rues qui ont besoin de nouvelle asphalte et je me suis déplacé dans tous les quartiers de la ville au cours de la dernière semaine et j'ai vu directement qu'il y a des chaussées en très bon état et d'autres qui sont adéquates et finalement, d'autres sont en très mauvais état. Il faut les repaver pour les piétons, les cyclistes et les automobilistes. Donc, je demanderais l'appui des membres du conseil. Ceci nous permettra d'en faire un petit peu plus que ce

que nous allions faire. Et j'ai demandé que le règlement soit suspendu parce que la zone où la saison de la construction est assez courte. Et nous voulons remplir autant de nids-de-poule que possible. Conseiller Darouze?

<CR> - (voix de l'interprète)

merci, j'ai une question. Je voulais faire un commentaire sur la réfection. J'en ai parlé au responsable il n'y a pas si longtemps. Je sais qu'on utilise du remblai chaud en hiver. On utilise un remblai froid et je ne pense pas que ce soit une bonne idée. Vous devriez peut-être restaurer vos habitudes de utiliser un remplissage chaud. Peut-être qu'il faut donner plus de formation à ceux qui font ça parce que je sais que le remplissage froid fonctionne, mais on sait que les charrues vont finir par les éliminer l'hiver prochain. Lorsque vous présenterez votre rapport, la prochaine fois, pourriez-vous nous inclure un paragraphe là-dessus?

<CR> - (voix

de l'interprète) oui, nous envisageons continuellement de nouveaux produits pour mieux réparer les chaussées. En fait, nous avons un remplissage froid qui fonctionne mieux par temps pluvieux que par temps sec.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller

Brockington.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Depuis deux semaines, je fais partie

d'une enquête publique sur cette question. Mais j'appuie certainement le travail

supplémentaire qui a été fait. Parce que l'état des routes dans mon quartier et dans toute la ville est très mauvais. Je ne pense pas que le cycle de gel et dégel c'est le seul facteur en ce qui concerne la qualité de nos chaussés. Et j'aimerais savoir, par l'intermédiaire du chef du contentieux ou le chef des services des Travaux publics, s'il est acceptable que nos chaussées se détériorent aussi rapidement? Il y a quelque chose c'est dans mon quartier où on pense que la qualité de l'asphalte est un facteur. J'appuie la motion. Mais quel genre de vérification est-ce que nous faisons après que les travaux soient terminés?

<CR> - (voix de l'interprète) en

ce qui concerne la qualité de l'asphalte, nous avons un programme d'assurance de la qualité. Durant le déroulement des nouveaux projets. Nous avons de nouvelles spécifications, nous prenons des échantillons. Ceci se fait par les superviseurs de la construction. Il s'agit de problèmes qui se pose dans les chaussées plus anciennes ou qui ont plus de circulation. Parfois, les conditions changent. C'est parfois du à large de l'infrastructure. Lorsqu'on répare une chaussée au lieu de la reconstruire, peut-être que la base n'est pas aussi bon qu'il ne l'aura été.

<CR> - (voix de l'interprète) donc, nous allons présenter un rapport au comité et au conseil. Vous aurez plus d'informations sur la construction des routes. Et nous allons envoyer des experts. Vous aurez réponses à ces questions.

<CR> - (voix de l'interprète)

conseiller Leiper, sur la motion.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Une brève question, en ce qui concerne la différence que cela peut faire. Il me semble que ce soit assez considérable. Je crois comprendre que le budget de 33, 16 millions de dollars plus deux millions. 7% de plus de fonds. C'est à peu près ça le calcul?

<CR> - (voix de l'interprète) c'est exact.

<CR> - (voix de l'interprète) et pour le fonctionnement, ça représente quel pourcentage du budget?

<CR> - (voix de l'interprète) environ 15%.

<CR> - (voix de l'interprète) d'accord, c'est assez considérable. Est-ce que c'est suffisant? Est-ce que les résidents d'Ottawa vont voir une différence après le versement des fonds?

<CR> - (voix de l'interprète) pour ce qui est des nids-de-poule, nous allons nous concentrer sur les secteurs qui sont chroniques, où il y a plusieurs nids-de-poule. Nous allons engagé des entrepreneurs pour terrasser tout le secteur. Comme ça, les équipes ne seront pas obligés de retourner remplir les nids-de-poule.

<CR> - (voix de l'interprète) très bien. Est-ce qu'ils vous faudrait plus que ça, si vous regardez le budget de 2018, quelle conclusion peut-on tirer?

<CR> - (voix de l'interprète) comme vous l'avez fait remarquer, cette année, c'était particulièrement mauvais. Je ne sais pas ce que ce sera l'an prochain.

<CR> - (voix de l'interprète) donc, vous êtes satisfait.

<CR> - (voix de l'interprète) c'est un financement ponctuel.

<CR> - (voix de l'interprète) oui, d'accord. Merci.

<CR> - (voix de l'interprète) conseiller Chiarelli. Conseiller Egli, pardon.

<CR> - (voix de l'interprète) je voulais me faire l'écoute de ce que vous avez dit. Ça a été une année mémorable. Pas d'une bonne façon. Tout le monde devrait savoir qu'il y a beaucoup de plaintes en ce qui concerne l'intervention de la ville.

Et je peux vous dire que monsieur (---) m'a dit qu'il y a 168000 nids-de-poule qui ont été remplis cette saison. Il y a des équipes qui sont actives. Je pense que ce sera un ajout très bien accueilli. Monsieur (---) a dit qu'on allait cibler les lieux où il y a des groupes de nids-de-poule ou il y a beaucoup de plaintes. Donc, nous allons nous y attaquer de façon concrète. Merci au personnel. Pour avoir fait le travail par temps pas très clément. J'aimerais aussi saisir l'occasion pour rappeler au public que la seule façon de savoir où ils sont, c'est que vous le disiez. Vous pouvez téléphoner au 311. C'est très utile, c'est quelque chose que nous vous encourageons à faire. Vous êtes nos yeux sur le terrain, si vous voulez. Nous voulons savoir s'il y a un problème, comme ça ne pourront envoyer les équipes pour remédier à la pire situation dans la ville. Je pense que cette fois-ci, ça nous permettra de traverser une année mémorable, mais pas d'une bonne façon.

<CR> - (voix de l'interprète) la motion, adoptée? Merci. La prochaine aussi demande une suspension du règlement. Le conseiller Hubley appuyé par le conseiller Tierney. En ce qui concerne la population de rongeurs.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, je vais aller au dernier paragraphe. Je pense que tout le monde a vu les résultats de l'enquête menée par moi-même et le conseiller Fleury. Qu'il soit résolu que le personnel présente un rapport au Comité permanent approprié sur l'établissement d'un programme proactif de surveillance dans le cadre d'une stratégie exhaustive à long terme pour déterminer la population de rongeurs et fournir les fonds nécessaires

pour ce programme. À l'heure actuelle, le personnel va mettre des appât dans les égouts lorsque les résidents se plaignent. Ici, nous allons encourager le personnel à mettre des as pas un peu plus tôt dans les égouts.

<CR> - (voix de l'interprète) quelqu'un d'autre? Adopté. Avis de motion pour étude ... avis d'intention. De la société d'aménagement d'Ottawa. Il va y avoir une réunion d'actionnaires le 14 juin 2017. Conseiller Qadri appuyé par Hubley.

<CR> - (voix de l'interprète) merci, que le règlement énumérés à l'ordre du jour soit lu et adopté.

<CR> - (voix de l'interprète) adopté.
Règlement de ratification. Conseiller Qadri.

<CR> - Appuyé par le conseiller oublie.

<CR> - Que (voix de l'interprète) le règlement suivant soit lu et adopté. Règlements ratifiant les délibérations du Conseil du 24 mai 2010 2017. Adopté.

<CR> - (voix de l'interprète)
demande de renseignements. Le conseiller Brockington va présenter une demande de renseignements concernant les nids-de-poule. C'est en deux parties.

<CR> - (voix de l'interprète) d'abord, étant donné que la quantité et la gravité des nids-de-poule qui existe dans la ville et surtout dans le quartier River, que peut-on faire pour innover en ce qui concerne l'asphaltage dérouté? Et prolonger la longévité des chaussées? J'aimerais une demande par écrit. Est-ce que la ville a fait des vérifications de rendement, des chaussées qui se sont détériorées beaucoup plus rapidement que prévu, surtout en ce qui concerne la promenade de l'aviation? Une autre demande du conseiller Chernushenko.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Parce qu'il y a beaucoup de préambule. Je ne vais pas tout lire.. Je ne veux pas répéter le mot démolition, mais en ce qui concerne la démolition des habitations, bien souvent, il y a beaucoup de poussières et des matières dangereuses inconnue. Et on m'a fait remarquer, de plus en plus, qu'il existe des lacunes au niveau provincial. Il y a une loi pour protéger les travailleurs, mais pas en ce qui concerne la (inaudible) et la protection des résidents durant une démolition. Est-ce que le greffier municipal peut décrire des options qui peuvent être appliquées en ce qui concerne des mesures d'atténuation qui peuvent être prises avant la démolition d'un bâtiment? Ce qui comprend la documentation du ministère (---) et que ce soit délivrée avant un permis de démolir. Il y a-t-il des règlements similaires dans d'autres municipalités ontariennes? Dernières demandes de la conseillère McKenney.

<CR> - (voix de l'interprète) merci. Ceci s'adresse au chef

(inaudible) en ce qui concerne les services de protection et à certains projets qui peuvent causé beaucoup de bruit, surtout le week-end où les gens ont le droit de se reposer. Est-ce que le personnel pourrait nous dire quelles mesures ont été pris pour atténuer le bruit de construction privé et ce que nous pourrions faire pour réduire la perturbation près des propriétés résidentielles? Merci.

<CR> - (voix

de l'interprète) avant d'ajourner, je vais demander aux conseillers Qadri, comme vous le savez, les Sénateurs on a des éliminatoires pas mal remarquable contre les Pittsburgh. (---) est-ce que vous pouvez souhaité un franc succès anneau Sénateurs,

vous le savez, les Sénateurs ont très bien réussi jusqu'à maintenant cette semaine.

Alors, nous aimerions leur transmettre nos meilleurs voeux pour qu'ils puissent remporter la Coupe et la ramener à la ville d'Ottawa. Nous sommes là pour les appuyer,

allez Sénateurs, allez! Et nous n'allons pas permettre aux conseillers Chiarelli de parler de parade. Un match à la fois. C'est quelque chose qui nous apporte beaucoup

de fierté. Ça a été une série difficile, mais mon Dieu qu'ils ont bien joué. Conseiller Qaqish.

<CR> - (voix de l'interprète) j'allais dire que je suis content que le conseiller

Chiarelli soit resté silencieux cette fois-ci. Alors.

<CR> - (voix de l'interprète)

dernière motion. Délibérations du Conseil du 24 mai 2010 cette soit ajourné.

[Sous-titrage: www.sovo-tech.com]